

Acquisition pour le Roi de Monplaisir, ses esclaves, son troupeau.

Le 10 octobre 1772 : Maillart au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/32 f°63
=====

Au Port Louis Isle de France Le 10 octobre 1772

Monseigneur,

Suivant la décision de Mgr le Duc de Praslin donnée en 1770 par réponse marginale à l'article de Bâtimens civils du grand mémoire qui fut adressé par nos prédécesseurs, la maison et le terrain qui en dépend au Réduit ont été affectés au Gouverneur de cette colonie pour pouvoir y aller prendre quelque délassement, et la décision lui accorde aussi l'usage de 12 Noirs du Roi pour pouvoir y faire cultiver quelques légumes. La maison et le terrain de Monplaisir par la même décision ont été accordés à l'Intendant avec l'usage de 8 Noirs.

Ce dernier établissement avait été acheté par M. Poivre dans les premiers moments de son arrivée et la décision du ministre n'étant arrivée que depuis, il a continué à en jouir comme propriétaire, se réservant de remettre au Roi cet établissement lorsqu'il aurait un successeur qui en eut la jouissance comme usufruitier. D'après cela Mgr, j'ai fait faire recette pour le Roi de cette maison et jardin au moyen de la vente que M. Poivre en a faite moyennant la somme de 38400 livres qui assurément est au-dessous du mérite de l'établissement et de sa valeur actuelle ; il était naturel en effet qu'il en fut ainsi puisque les armemens qui ont introduits les arbres et les plantes étrangères qui en font la richesse, ont été faits aux frais du Roi.

M. Poivre a aussi cédé au Roi 88 bons esclaves dont la plus grande partie servira à remplacer aux travaux ceux qui y manquent, et un troupeau de 50 bêtes à cornes en bon état qui servira très utilement à remplacer ceux que les travaux du génie ont perdus depuis quelque temps, soit depuis la sécheresse qui afflige le pays.

Je suis ...

Maillart-Dumesle

* * *